

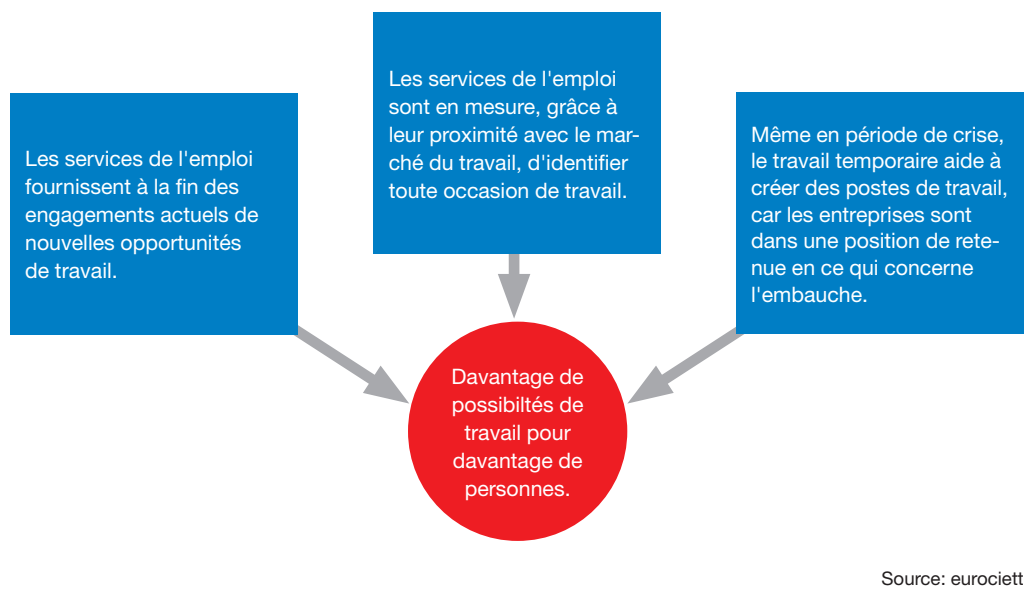
La Suisse en récession: comment le travail temporaire favorise la relance

Malgré un fort recul du volume de travail lié à la situation conjoncturelle, le secteur du travail intérimaire joue un rôle important dans la stabilisation du marché du travail suisse. La branche des services de l'emploi est également un excellent tremplin qui permet aux personnes mises sur la touche de retrouver un contrat fixe. Inventaire des effets de relance.

La branche des services de l'emploi est fortement touchée par la crise économique mondiale. Au premier trimestre 2009, le secteur a enregistré une chute de 24 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Dans d'autres pays européens également, elle a souffert de pertes massives se situant entre 16 pour cent en Belgique et 32 pour cent en Espagne (source: eurociett).

La branche des services de l'emploi peut cependant jouer un rôle crucial dans la limitation des effets de la crise économique. D'abord, le travail temporaire continue à créer des postes de travail qui n'existeraient pas sans cela. Même si le travail temporaire est momentanément en recul, près de 80 pour cent des employés temporaires trouvent des emplois qui n'auraient pas été créés sans la possibilité de flexibilisation via le travail intérimaire (graphique 1).

Graphique 1: **Le travail temporaire crée des emplois même en période de crise**



Mieux réagir aux fluctuations des commandes et adapter ses effectifs

Par ailleurs, le travail temporaire est doté d'un effet stabilisant en ce sens qu'il favorise la compétitivité de l'entreprise en tant que moyen de flexibilisation et garanti par là des emplois fixes. En recourant à l'intérimaire, des entreprises peuvent mieux réagir aux fluctuations des commandes et adapter leurs effectifs au contexte instable. A cet égard, il revient aux services de l'emploi de rassembler des données sur la situation des commandes des diverses entreprises afin de pouvoir placer des travailleurs temporaires là où le besoin existe.

En troisième lieu, le travail temporaire aide des chômeurs à remettre le pied à l'étrier. Dans de nombreux pays européens, y compris en Suisse, une part notable des travailleurs intérimaires étaient sans activité lucrative

avant l'engagement temporaire. Mais après cet engagement, ils sont bien moins nombreux à rester sans emploi. Voilà qui signifie que le travail temporaire aide fréquemment les intéressés à trouver une place à long terme sur le marché du travail. A cela s'ajoute que le travail intérimaire est bien régulé au plan de la loi et des conventions collectives, et que de ce fait la sécurité sociale (assurance-chômage, indemnité journalière maladie, prévoyance professionnelle) est garantie.

Miser sur la collaboration avec les offices régionaux de placement

Quatrièmement, les services de l'emploi travaillent souvent avec les offices de placement publics (offices régionaux de placement ORP) dans l'objectif de réduire le chômage et d'exercer le meilleur effet possible sur la mobilité du marché du travail. A la différence de l'office de placement public, les services de l'emploi disposent souvent de meilleurs contacts, ou plus nombreux, avec l'économie et, par conséquent, avec des postes vacants. Sans oublier que les services de l'emploi travaillent à un niveau multidisciplinaire et peuvent attribuer de la sorte aux demandeurs d'emploi des postes dans d'autres branches connaissant encore une croissance. D'un autre côté, les offices de placement publics enre-

gistrent tous les demandeurs d'emploi, alors qu'auprès des services de l'emploi, seul un groupe d'entre eux s'est généralement inscrit.

Cinquième point, le travail temporaire renforce l'employabilité des travailleurs. Elle les aide à mieux affronter la crise puisque des travailleurs intérimaires acquièrent pendant leur engagement des capacités professionnelles et relationnelles. Ceci explique pourquoi le travail temporaire, comme cela a été montré, augmente le taux des personnes exerçant une activité lucrative. Dans quelques pays européens et bientôt en Suisse aussi, les intérimaires ont de surcroît accès à des offres de formation continue subventionnées.

Myra Fischer-Rosinger



L'auteure

Myra Fischer-Rosinger
est collaboratrice scientifique chez swissstaffing.

Des bons de formation continue

Avec l'entrée en vigueur de la CCT de la branche du travail temporaire, tous les travailleurs intérimaires ainsi que les services de l'emploi alimentent un fonds paritaire de formation continue par une retenue sur le salaire de 0,4 pour cent en tout. Les travailleurs temporaires intéressés peuvent toucher auprès de ce fonds des bons de formation continue qu'ils peuvent faire valoir auprès d'un institut de formation de leur choix accrédité par le Fonds. Cette offre sera à disposition après une brève période de travail temporaire déjà (env. un mois) et fournira – tout à fait dans l'esprit de l'idée de la Flexicurity – une contribution à l'apprentissage à vie.